

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 41^e année – N° 3 – Mercredi 23 janvier 2019

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Service de l'économie rurale

Inscriptions - Concours de taureaux, mardi 12 mars 2019, à Tavannes

Le concours de taureaux du printemps aura lieu le **mardi 12 mars 2019, à 14 h, au manège d'Orange à Tavannes**. Les taureaux nés jusqu'au 30 septembre 2018 peuvent être présentés.

Les éleveurs domiciliés dans le Canton du Jura sont priés d'inscrire leurs taureaux au Service de l'économie rurale, « Concours taureaux », CP 131, 2852 Courtételle, **jusqu'au 12 février**. Document nécessaire pour l'inscription: le CAP du taureau comportant l'adresse actuelle du propriétaire.

Courtemelon, janvier 2019

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Breuleux

**Assemblée communale extraordinaire,
mardi 12 février 2019, à 20 h,
à la salle de spectacles**

Ordre du jour:

1. Octroyer un prêt de Fr. 300 000.– à un taux de 0.5% à la Commune de La Chaux-des-Breuleux pour financer les travaux de rénovation de l'école enfantine; financement par liquidités.
2. Discuter et approuver la modification au Règlement d'organisation du Syndicat des communes des Franches-Montagnes.
3. Discuter et approuver les modifications au Règlement sur les élections communales.
4. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M. Arif Aris, son épouse M^{me} Sakine Aris et leurs enfants Beritan, Sahra et Arda, ressortissants turcs, domiciliés aux Breuleux.

Les modifications des règlements mentionnés sous chiffres 2 et 3 sont déposées publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'Assemblée communale au secrétariat où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Le Conseil communal

La Chaux-des-Breuleux

**Assemblée communale extraordinaire,
mardi 5 février 2019, à 20 h,
au Restaurant du Cheval-Blanc chez Mady**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée
2. Discuter et voter un crédit de rénovation de CHF 300 000.– pour la rénovation de l'école enfantine et la place de jeu faisant partie du Cercle scolaire Les Breuleux et environs. Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement
3. Divers

La Chaux-des-Breuleux, le 23 janvier 2019

Le Conseil communal

Cornol

Dépôt public

Conformément à l'art. 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Cornol dépose publiquement durant 30 jours, soit du jeudi 24 janvier au mardi 26 février 2019 inclusivement, en vue de leur adoption par l'Assemblée communale, le document suivant:

- **Modification de l'aménagement local/Plan de zones et règlement communal sur les constructions – «Collonge»**

Durant le délai de dépôt public, ce document peut être librement consulté au Secrétariat communal, route des Rangiers 5, à Cornol. Les éventuelles oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser sous pli recommandé au Conseil communal de Cornol jusqu'au 26 février 2019 inclusivement. Elles porteront la mention: Modification de l'aménagement local/ «Collonge».

Cornol, le 21 janvier 2019

Le Conseil communal

Cornol

Plan spécaïl «Collonge» – Dépôt public

Conformément à l'art. 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Cornol dépose publiquement pendant 30 jours, soit du jeudi 24 janvier au mardi 26 février 2019 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, les documents suivants:

Le plan spécial «Collonge» composé des documents suivants:

- Plan d'occupation du sol et des équipements 1:500;
- Prescriptions

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au secrétariat communal, route des Rangiers 5, à Cornol. Peut également être consulté à titre d'information, le dossier technique. Ce document n'est pas opposable aux tiers.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Cornol, route des Rangiers 5, 2952 Cornol, jusqu'au mardi 26 février 2019 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au Plan Spécial Collonge».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Cornol, le 21 janvier 2019

Le Conseil communal

Delémont

Réglementation de trafic

Vu la décision du Conseil communal du 21 janvier 2019, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante pour la Route de Bâle:

Restrictions de circulation

Route de Bâle – Carrefour avec l'Avenue de la Gare

Pose de trois nouveaux signaux OSR 3.02 «Cédez le passage» combiné avec le signal OSR 2.41.1 «Carrefour à sens giratoire» aux trois embranchements du nouveau giratoire.

Le plan de modification du trafic et de la signalisation du nouveau giratoire au carrefour de la route de Bâle – Avenue de la Gare N° UE-ROU-SIG-020.DWG sur lequel figurent les restrictions de circulation et la signalisation fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les **30 jours**. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Conseil communal de Delémont

Delémont**Réglementation de trafic**

Vu la décision du Conseil communal du 21 janvier 2019, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante pour la rue du Temple.

Modification du stationnement**Rue du Temple – en face des bâtiments N° 16, N° 20, N° 24 et N° 43 sur la chaussée au nord**

Modification de 9 places de stationnement zone blanche en 9 places de stationnement zone bleue.

Adaptation de la signalisation existante

Mise en place d'une signalisation OSR 4.18 « Parcage avec disque de stationnement » à la rue du Temple en face du bâtiment N° 43 et au nord de la rue des Bains en face du bâtiment N° 16, marquage des lignes bleues et blanches à travers la chaussée de la rue du Temple et de la rue des Bains en face de la signalisation.

Le plan du stationnement de la rue du Temple N° UE-ROU-SIG-020.DWG sur lequel figurent les modifications de stationnement fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les **30 jours**. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Conseil communal de Delémont

Lugnez**Assemblée communale ordinaire, mardi 22 février 2019, à 20h, à l'école de Lugnez**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2019 ainsi que les taxes y relatives
3. Discuter et voter un crédit de Frs 20 000.– destiné à l'étude d'un projet d'aménagement de trottoirs dans le village.
4. Divers

Conseil communal

Porrentruy**Approbation du plan spécial d'équipement de détail «Chemin des Bains – Patinoire et Thermoréseau»**

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 10 janvier 2019, les plans suivants:

– Plan spécial d'équipement de détail «Chemin des Bains – Patinoire et Thermoréseau»

Ils peuvent être consultés au service de l'urbanisme, de l'équipement et de l'intendance, Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy.

Porrentruy, le 17 janvier 2019

Porrentruy**Approbation du plan spécial d'équipement de détail «Rue de Lorette et Chemin de la Condemène»**

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 11 janvier 2019, les plans suivants:

– Plan spécial d'équipement de détail «Rue de Lorette et Chemin de la Condemène»

Ils peuvent être consultés au service de l'urbanisme, de l'équipement et de l'intendance, Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy.

Porrentruy, le 17 janvier 2019

Soubey**Assemblée communale extraordinaire, vendredi 1^{er} février 2019, à 20h 15, à la Maison des œuvres**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 20 000.– pour les travaux de rénovation dans l'appartement ouest, bâtiment communal N° 40B, sur la parcelle N° 0635, et donner compétence au Conseil communal pour prélever l'argent sur le fonds des bâtiments.
3. Prendre connaissance et décider la vente de deux portions de terrain agricole (chemins) d'environ 8500 m² sur les parcelles N° 0005 (4080 m²) et N° 0011 (4332 m²) à M. Thomas Albrecht au prix de Fr. 1.50/m². Donner compétence au Conseil communal pour conclure la vente.

Le Conseil communal

Avis de construction**Courendlin / Rebeuvelier**

Requérante: Ecojura Sàrl, Rue de la Vieille-Eglise 2, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: Ecojura Sàrl, Rue de la Vieille-Eglise 2, 2830 Courrendlin.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, entrée couverte + réduit vélos, panneaux solaires en toiture, velux et PAC ext., sur la parcelle N° 1270 (surface 655 m²), sise La Condemène. Zone d'affectation: habitation HAb, plan spécial La Condemène II.

Dimensions principales: longueur 12 m 70, largeur 10 m 35, hauteur 6 m, hauteur totale 9 m 55. Dimensions entrée couverte + vélos: longueur 8 m 45, largeur 3 m 40, hauteur 4 m 50, hauteur totale 5 m 80.

Genre de construction: matériaux: ossature bois isolée. Façades: crépi, teinte blanche, et bardage bois, teinte grise. Toiture: tuiles béton, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 février 2019 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément

à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 15 janvier 2019

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérante: Société Sarl ONEIDA Architecture, Basse-Ville 2, 2942 Alle. Auteur du projet: Société Sarl ONEIDA Architecture, Basse-Ville 2, 2942 Alle.

Projet: construction d'un bâtiment de quatre logements avec terrasses et de quatre places de stationnement en sous-sol. Aménagement d'un espace de détente et de deux places de stationnement extérieures, sur la parcelle N° 2933 (surface 1082 m²), sise Rue de Morimont. Zone d'affectation: HA: Zone d'habitation A.

Dimensions principales: longueur 22 m 56, largeur 18 m 20, hauteur 6 m 50, hauteur totale 6 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: briques en terre cuite, aggloméré de béton, béton. Façades: revêtement, enduit minéral peint. teinte: beige clair, gris foncé et rouge bordeaux. Toit: forme: plate, pente: 3°, couverture: étanchéité membrane, teinte: gris claire.

Chauffage: chauffage à distance (Thermoréseau).

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 28 novembre 2018 et complétée en date du 11 janvier 2019 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 22 février 2019 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 21 janvier 2019

Le Service UEI

Vendlincourt

Requérant: Samuel Moser, Les Gasses 53, 2943 Vendlincourt. Auteur du projet: Nicolas Berthold, Route de Morat 17, 1595 Faoug.

Projet: construction d'un rural pour 572 porcs à l'engrais (25 à 110 kg) et 280 porcelets sevrés (jusqu'à 25 kg), y compris aires d'exercice avec caillebotis et surprofondeur, chauffage intérieur à copeaux de bois, citerne de récupération d'eau et rétention, hangar de stockage pour copeaux de bois et fourrage avec silo, fosse à lisier 1000 m³ sous fumière couverte et place de chargement/déchargement des porcs, pose d'un silo tour extérieur en acier, aménagement des accès et places extérieures en chaille, sur les parcelles N°s 1258, 1236, 1264 et 1265 (surfaces respectives 5181, 22923, 5207 et 7903 m²), sises La Rave. Zone d'affectation: agricole ZA.

Dimensions principales: longueur 88 m 20, largeur 26 m 80, hauteur 6 m 45, hauteur totale 9 m. Dimensions silo tour en acier: diamètre 5 m 54, hauteur 17 m 73, hauteur totale 20 m 73.

Genre de construction: murs extérieurs: béton et tôle. Façades: tôle simple et panneaux sandwichs (porcherie), teinte RAL 8014 (brun Sepia). Couverture: panneaux sandwichs en tôle, teinte RAL 8004 (brun cuivre), pentes: 12°.

Dérogations requises: construction agricole: art. 97 LAgr est applicable. Dérogation à l'art. 22 DRN, hauteur silo agricole.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 février 2019 au secrétariat communal de Vendlincourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vendlincourt, le 18 janvier 2019

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite d'une mutation interne, l'Office des véhicules (OVJ) met au concours, pour compléter son équipe chargée des contrôles techniques obligatoires des véhicules, le poste d'

Expert-e de la circulation

Mission: effectuer les contrôles techniques conformément à la loi fédérale sur la circulation routière et à ses dispositions d'exécution ainsi qu'aux directives nationales et européennes applicables en la matière.

Profil: Certificat fédéral de capacité de mécanicien-ne en automobiles légères ou lourdes. Âge minimal 24 ans révolus et être depuis trois ans en possession du permis de conduire de la catégorie B ou C, sans avoir compromis, pendant cette période, la sécurité routière en violant des règles de la circulation. Maîtrise d'une seconde langue nationale souhaitée, maîtrise de la bureautique et bonnes connaissances générales en informatique, expérience professionnelle de 2 à 4 ans, goût et facilités pour les contacts avec le public, intérêt pour la formation continue et les questions de sécurité en relation avec le trafic automobile. Les personnes retenues devront suivre en cours d'emploi les cours de formation de base intercantonale destinés aux inspecteur-trice-s en automobiles ainsi que les perfectionnements modulaires ultérieurs.

Fonction de référence et classe de traitement: Inspecteur-trice technique I/Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} mai 2019.

Lieu de travail: Halles techniques de l'OVJ: Delémont, Porrentruy, Saignelégier.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Mauro Baldini, chef du secteur technique à l'OVJ, et M^{me} Karine Marti, cheffe de l'OVJ, tél. 032 420 71 20.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents

usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Expert-e de la circulation », jusqu'au 15 février 2019.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite d'une réorganisation interne, le Service de l'économie et de l'emploi, pour l'Espace Formation Emploi Jura (EFEJ), met au concours un poste de

Formateur-trice

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: rattaché-e à l'Espace Formation Emploi Jura (EFEJ) à Bassecourt, vous êtes affecté-e à l'encadrement de demandeurs d'emploi de 15 à 25 ans au bénéfice d'un semestre de motivation, mesure de l'assurance-chômage appuyant les jeunes à la recherche d'une solution pour leur avenir professionnel. Sur la base d'activités et projets définis avec la direction, vous organisez et supervisez les tâches quotidiennes confiées aux bénéficiaires dans une optique d'évaluation et d'amélioration de leurs compétences professionnelles et sociales. En charge d'un ou de plusieurs groupes de participants, vous définissez avec eux des objectifs individuels et en assurez le suivi et l'évaluation périodique.

Profil: titulaire d'une formation professionnelle supérieure dans un métier de l'artisanat, vous bénéficiez d'une expérience réussie dans une fonction impliquant des tâches d'encadrement de jeunes. Vous avez de l'intérêt pour les questions de marché de l'emploi et de réinsertion professionnelle et vous êtes prêt-e à suivre une formation de formateur-trice d'adultes ou équivalent. De nature organisée, vous avez de bonnes aptitudes pédagogiques et appréciez le travail d'équipe. Dans ce cadre, vous ne craignez pas les responsabilités et savez gérer des situations parfois psychosociales difficiles. Vous maîtrisez les outils bureautiques nécessaires à votre fonction, en particulier Word, Excel et Outlook. Le permis de conduire des catégories B et BE est souhaité.

Fonction de référence et classe de traitement: Formateur-trice/Classe 12.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Bassecourt.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Docourt, directeur d'EFEJ, tél. 032 420 91 00, courriel: pascal.docourt@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Formateur-trice », jusqu'au 30 janvier 2019.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ de la titulaire, l'Office de l'environnement met au concours le poste de

Collaborateur-trice scientifique du Domaine Forêts et Dangers naturels à 80 %

Mission: l'Office de l'environnement (ENV) veille à la préservation des

bases de la vie, à l'utilisation durable des ressources naturelles et à la protection de l'homme et de son environnement contre les atteintes. Il contribue à préserver la population et les biens contre les dangers naturels. Rattaché-e au Domaine Forêts et Dangers naturels, le-la titulaire contribuera à cette mission tout en mettant en valeur ses compétences et son indépendance de travail. Il/Elle sera principalement chargé-e d'inciter à la réalisation puis de suivre et encadrer les projets d'ouvrages de protection contre les crues. Il/Elle planifiera et cadrera les études et les réalisations y relatives, assurera le suivi administratif, technique et financier et garantira la prise en compte des différentes attentes lors du réaménagement de ces cours d'eau. Il/Elle contribuera à la mise en œuvre de la gestion intégrée des risques au niveau du canton, par la mise à jour et la concrétisation des planifications cantonales liées à la prévention des dangers naturels.

Profil: Master en sciences et ingénierie de l'environnement avec spécialisation en ingénierie des eaux ou formation et expérience jugées équivalentes. Une formation complémentaire ou des expériences dans la gestion intégrée des risques et dans le génie civil seraient un avantage. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans. Connaissance des outils de géomatique et de modélisation numérique. Bonnes connaissances de l'allemand.

Fonction de référence et classe de traitement: collaborateur-trice scientifique IIa/Classe 18.

Entrée en fonction: 1^{er} mars 2019 ou à convenir.

Lieu de travail: Saint-Ursanne.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M^{me} Mélanie Oriet, responsable du Domaine Forêts et Dangers naturels à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 33.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources

humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Collaborateur-trice scientifique du Domaine Forêts et Dangers naturels», jusqu'au 15 février 2019.

www.jura.ch/emplois

JURA¹CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des contributions, pour le Bureau des personnes morales et des autres impôts, met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve (secteur du gain immobilier)

Mission: traiter de manière indépendante les dossiers de taxation du gain immobilier. Effectuer les tâches administratives et fiscales du secteur, notamment en établissant les décisions et les décisions sur réclamation. Déterminer les cas de remploi total ou partiel et examiner les expertises d'impenses. Répondre aux contribuables et aux mandataires. Argumenter les décisions prises lors d'entretiens téléphoniques, d'auditions ou par courrier. Participer à l'informatisation du secteur.

Profil: Bachelor en sciences économiques ou économiste HES ou expert-e en finance et controlling, brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité et longue expérience ou formation et expérience jugées équivalentes. Le CSI I représente un atout. Expérience pratique en fiduciaire et connaissances fiscales souhaitées. Une expérience dans le domaine immobilier est un atout. Connaissance de l'allemand souhaitée.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve IV/Classe 13.

Entrée en fonction: dès que possible.

Lieu de travail: Les Breuleux.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux administrateur du Service des contributions, tél. 032 420 55 30 ou de M. Pascal Stucky, chef du Bureau des personnes morales et des autres impôts, tél. 032 420 44 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Collaborateur-trice administratif-ve (secteur du gain immobilier)», jusqu'au 15 février 2019.

www.jura.ch/emplois

JURA¹CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à la démission du titulaire, l'Office des véhicules (OVJ) met au concours le poste d'

Expert-e de la circulation - Responsable du domaine Conducteurs

Mission: assurer la responsabilité du domaine des examens de conduite et la gestion des moniteurs de conduite. Effectuer les contrôles techniques et les examens de conduite conformément à la loi fédérale sur la circulation routière et à ses dispositions d'exécution ainsi qu'aux directives nationales et européennes applicables en la matière.

Profil: Certificat fédéral de capacité de mécanicien-ne en automobiles légères ou lourdes et permis de moniteur-trice de conduite. Avoir suivi le cours asa d'expert-e technique et d'expert-e de la circulation ou être disposé-e à le suivre. Âge minimal 24 ans révolus et être depuis trois ans en possession du permis de conduire de la catégorie A, B, sans avoir compromis, pendant cette période, la sécurité routière en violant des règles de la circulation. La possession du permis de conduire de la catégorie C serait un atout. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans. Maîtrise d'une seconde langue nationale souhaitée, maîtrise de la bureautique et bonnes connaissances générales en informatique, expérience pratique confirmée, goût et facilités pour les contacts avec le public, intérêt pour la formation et les questions de sécurité en relation avec le trafic automobile.

Fonction de référence et classe de traitement: Inspecteur-trice technique III/Classe 11.

Entrée en fonction: 1^{er} avril 2019.

Lieu de travail: Halles de contrôle de l'OVJ: Delémont, Porrentruy, Saignelégier.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Mauro Baldini, chef expert à l'OVJ, et M^{me} Karine Marti, cheffe de l'OVJ, tél. 032 420 71 20.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Expert-e de la circulation - Responsable du domaine Conducteurs», jusqu'au 15 février 2019.

www.jura.ch/emplois

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Divers

SEDE

**Assemblée des délégués du SEDE,
mercredi 13 février 2019, à 19 h 30,
Hôtel de Ville Delémont
(salle du Conseil de ville 2^e étage)**

Proposition d'ordre du jour:

1. Ouverture/Salutations
2. Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2018
3. Communications
4. Micropolluants
 - a) présentation du projet d'ouvrage et du message
 - b) péviser le crédit à l'intention des communes
5. Divers

Soyhières, le 23 janvier 2019

Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP)

**Entrée en vigueur du règlement relatif
à l'approvisionnement en eau potable (RAEP)
ainsi que du règlement tarifaire y relatif**

Les règlements du syndicat susmentionnés, adoptés par l'Assemblée des délégués du SIDP le 26 octobre 2017 ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 6 décembre 2018.

Réuni en séance du 16 janvier 2019, le Comité du syndicat a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2018. Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès des secrétariats des communes membres du syndicat.

Porrentruy, le 17 janvier 2019

Au nom du comité SIDP

Avis de mise à ban

- La parcelle N° 2386 du ban de Porrentruy est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de pénétrer sur ladite parcelle, en dehors des heures officielles d'ouverture du site;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 9 janvier 2019

Jean Crevoisier
Juge civil**Avis de mise à ban**

- La parcelle N° 754 du ban de Porrentruy est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de pénétrer sur ladite parcelle, en dehors des heures officielles d'ouverture du site;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 9 janvier 2019

Jean Crevoisier
Juge civil**Avis de mise à ban**




- La parcelle N° 1 du ban de Porrentruy est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de pénétrer sur ladite parcelle, en dehors des heures officielles d'ouverture du site;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 9 janvier 2019

Jean Crevoisier
Juge civil

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

INSCRIPTIONS AUX ECOLES SUIVANTES :

 <p>CEJEF DIVISION SANTÉ-SOCIAL-ARTS ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE</p>	<p>Ecole de culture générale Fbg des Capucins 2, Delémont tél. 032 420 79 10 courriel : secretariat@divssa.ch Formulaire en ligne sur www.divssa.ch</p>
 <p>CEJEF DIVISION LYCÉENNE LYCÉE CANTONAL</p>	<p>Lycée cantonal Pl. Blarer-de-Wartensee 2, Porrentruy tél. 032 420 36 80 courriel : lycee.cantonal@jura.ch Inscription en ligne sur www.lycee.ch dès le 1^{er} février 2019</p>
 <p>CEJEF DIVISION COMMERCIALE ÉCOLE DE COMMERCE</p>	<p>Ecole de commerce (Delémont et Porrentruy) Rue de l'Avenir 33, Delémont tél. 032 420 77 00 courriel : secr.divcom@jura.ch Formulaire en ligne sur www.divcom.ch</p>

DELAÏ D'INSCRIPTION : 28 FEVRIER 2019

journalofficiel@pressor.ch